

## Caractéristiques techniques

### Dimensions

Dimensions générales	Avec des roues standard
Longueur	2612 mm
Largeur	1 290 mm
Hauteur	2 035 mm
Masse Masse en service ISO 6016*	645i: 1695 kg 650i: 1705 kg
Masse Poids à l'expédition ISO 6016	645i: 1620 kg 650i: 1630 kg
Augmentation de la masse avec la cabine GT	+ 150 kg
Pneumatiques standard	Voir page 40
Hauteur de levage, max	2835 mm
Portée horizontale max	1690 mm (distance de l'essieu avant à la platine d'accrochage)
Rayon de braquage, intérieur/extérieur	951 mm / 2517 mm
Garde au sol	260 mm

\* Masse en service, ISO 6016, avec toit ROPS&FOPS. Cette masse représente le poids d'un chargeur ayant un contrepoids standard, des options typiques, des pneumatiques standard, sans accessoire fixé, et 75 kg conducteur sur le siège du conducteur. Des options ou contrepoids supplémentaires peuvent augmenter la masse du chargeur. La masse de votre chargeur spécifique peut également être inférieure.

### Hauteur et largeur

Pneumatique	Largeur
27 x 8,50 - 15 po TR	1 030 mm
23 x 8,50 - 12 po TR/GR	1080 mm
23 x 10,50 - 12 po TR/GR	1 130 mm
26 x 12,00 - 12 po TR/GR	1 290 mm
320/60-12" HD TR	1 290 mm
320/55-15" TR/GR	1300 mm
26.5x14.00-12" GR	1420 mm

### Hauteur avec cabine

Pneumatique	Cabine L	Cabine GT
27 x 8,50 - 15 po TR	2 048 mm	2073 mm
23 x 8,50 - 12 po TR/GR	1955 mm	1 980 mm
23 x 10,50 - 12 po TR/GR	1955 mm	1 980 mm
26 x 12,00 - 12 po TR/GR	2 035 mm	2060 mm
320/60-12" HD TR	2 035 mm	2060 mm
320/55-15" TR/GR	2065 mm	2090 mm
26.5x14.00-12" GR	2 035 mm	2060 mm

### Types de pneumatique :

**TR** Profil de pneumatique de type tracteur, avec rainures agressives pour assurer la meilleure traction possible

**GR** Profil de pneumatique de type herbe, avec surface lisse et grande zone de contact



**Généralités**

Modèle	<i>AVANT 645i</i> Stage V	<i>AVANT 650i</i> Stage V
Catégorie	Engin de terrassement / Chargeur / Chargeur compact EN ISO 6165	
Référence	A452136	A450091
Circuit hydraulique de transmission	hydrostatique, 1 vitesse	hydrostatique, 2 vitesses
Vitesse de déplacement, voir page 44		
Charge de basculement ISO 14397-1 Charge sur une palette, levée du sol *	1190 kg	
Capacité de charge nominale	Voir page 49	
Force de cavage max. / 50 cm	1450 kg	
Pneumatiques standard	26x12.00-12" TR	
Force de traction, statique min.	1400 kp	
Hydrauliques extérieures Voir également la page 45	Max 20,0 MPa (200 bar) Débit maximum : 75 l/min	
Pompes hydrauliques	2 pompes hydrauliques auxiliaires	
Hydrauliques extérieures	Standard : Système de multiconnecteur rapide à l'avant. En option : Hydrauliques extérieures supplémentaires à l'avant ou l'arrière.	
Raccord d'accessoire	Platine d'accrochage rapide Avant	
Capacité du réservoir d'huile hydraulique	38 l	
Type d'huile hydraulique	ISO VG 46, huile minérale uniquement Voir page 148	
Type de batterie	Batterie au plomb de 12 V, 72 Ah, 720 A A450364 Voir page 151	
Niveau de pression acoustique 2000/14/EC L <sub>pA</sub> , ISO 6396	83 dB(A)	
Niveau de puissance acoustique 2000/14/EC L <sub>wA</sub> , ISO 6395	98 dB(A)	
Vibrations transmises aux membres supérieurs, total	< 2,5 m/s <sup>2</sup>	
Vibrations transmises à l'ensemble du corps, maximum	< 0,5 m/s <sup>2</sup>	
Masses maximales techniquement admissibles (avec pneus standard)	Essieu avant : 1690 kg Essieu arrière : 1690 kg Total : 2800 kg	
Masse maximale d'une remorque	1 500 kg	

\*) La charge est mesurée lorsque la charge est placée sur les fourches à palettes A21039, l'emplacement du centre de gravité de la charge étant à 500 mm de la partie verticale du bras de fourche à palettes. Le poids de l'accessoire (90 kg) est pris en compte. La figure s'applique, le conducteur (75 kg) étant assis dans le siège du conducteur, et avec le contrepoids standard.

**Spécifications du moteur**

Spécifications du moteur	AVANT 645i/650i
Marque et type de moteur	Kubota V1505 CR-T
Niveau d'émission	UE : 2016/1628 Stage V US: EPA/CARB Tier 4
Principe de fonctionnement	4 temps, OHV, quatre soupapes/cylindre, turbocompressé, injection de carburant sous haute pression à rampe commune
Nombre de cylindres	4
Alésage x course	78 x 78,4 mm
Cylindrée	1498 cm <sup>3</sup>
Démarreur	Démarreur électrique, chauffage de la grille d'admission d'air
Sortie (ECE R120)	33 kW / 44,3 hp à 3000 tpm
Couple max.	118,6 Nm à 2000 tpm
Régime moteur	1050 tpm - 3200 tpm
Carburant	Diesel : Carburant diesel à faible teneur en soufre uniquement, max S=15 ppm. Voir page 42
Capacité du réservoir de carburant	40 l
Liquide de refroidissement	50 % Eau / 50 % antigel. Point de congélation <-37 °C, volume total 7-8 l
Type d'huile moteur	API CJ-4 / Low SAPS Euro 6, p.ex. Mobil Delvac 1 LE 5W-30 Voir page 42
Viscosité de l'huile moteur	5W-30 (0W-30 inférieure à -25 °C)
Capacité d'huile moteur	6,7 l
Émissions, CO <sub>2</sub> (UE 2016/1628)	NRSC : 804,1 g/kWh CO <sub>2</sub> NRTC : 848,0 g/kWh CO <sub>2</sub>
Système d'échappement	Catalyseur d'oxydation diesel (DOC), filtre à particules diesel (DPF), recirculation des gaz d'échappement (EGR)
Inclinaison max.	Angle max. par intermittence 30°, fonctionnement continu max. 20° dans n'importe quel sens
Courant max. de charge	80 A

**Informations sur la régulation des émissions**

Le moteur du chargeur est certifié par le fabricant du moteur comme étant conforme aux normes d'émission répertoriées dans le tableau ci-dessus, et sur les étiquettes collées sur le moteur. La modification d'un réglage ou du système de commande du moteur, du système d'injection de carburant, de l'échappement ou de l'admission, peut amener le moteur ne plus être conforme aux normes d'émission. Seuls le carburant et l'huile spécifiés doivent être utilisés. Le moteur doit être entretenu suivant le programme d'entretien. Tout problème ou défaut lié au moteur doit être corrigé pour garantir la conformité aux normes d'émissions.

Toute tentative de modification ou de retrait du filtre à particule diesel (DPF) ou d'un système de contrôle des émissions annule la garantie et amène l'ECU du chargeur à limiter la puissance du moteur et peut également endommager le moteur. L'altération des systèmes de contrôle des émissions est interdite et peut être punie par la loi.